

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 2 /2021

Rabat, le 18/06/2021



### Communiqué de presse :

#### **5,8 millions de têtes d'ovins et caprins ont été identifiées dans le cadre des préparatifs de Aïd al-Adha 1442 (2021) :**

- **L'opération d'identification se poursuit**
- **La situation sanitaire du cheptel national est satisfaisante et suivie de près**

Dans le cadre des préparatifs de Aïd al-Adha 1442 (2021) la Fédération Interprofessionnelle des Viandes Rouges (FIVIAR) et l'Association Nationale Ovine et Caprine (ANOC) ont identifié jusqu'au 17 juin 2021, **5.8 millions de têtes d'ovins et caprins** destinés pour la fête de Aid Al-Adha. Ces deux organisations professionnelles ont été chargées par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime du Développement Rural et des eaux et Forêts pour identifier les ovins et caprins destinés pour la fête de Aïd al-Adha, sous la supervision de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA).

Cette opération d'identification consiste, à l'instar des années précédentes, en la pose, sur l'une des oreilles de l'animal, d'une boucle jaune, portant un numéro de série unique pour chaque animal, en plus de la mention "عيد الأضحى" et un logo portant « la tête d'un mouton ». il est à noter que l'opération d'identification se poursuit au niveau national.

Par ailleurs, les services vétérinaires de l'Office ont enregistré **jusqu'au 17 juin 2021, plus de 240.000 unités d'engraissement d'ovins et caprins**. Ils ont prélevé jusqu'au 18 juin 2021, **660 échantillons de viande et 359 échantillons d'aliments pour animaux**, en vue de leur analyse.

Le plan d'action Aïd Al-Adha comprend également le contrôle de l'eau d'abreuvement et la circulation des fientes conditionnée par l'obtention d'un laissez-passer auprès des services vétérinaires de l'ONSSA afin de suivre leur traçabilité.

Il est à signaler que la situation sanitaire du cheptel national est satisfaisante. Le suivi de l'état sanitaire est assuré en permanence par les services

vétérinaires de l'ONSSA sur l'ensemble du territoire national, en étroite collaboration avec les vétérinaires sanitaires mandatés.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Sous réserve des attributions dévolues par la législation et la réglementation en vigueur aux départements ministériels ou autres organismes, l'office exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.



[communication@onssa.gov.ma](mailto:communication@onssa.gov.ma)



**+212673997838 / +212537676554**



[@Onssamaroc](https://www.facebook.com/Onssamaroc)



[@Onssacom](https://www.youtube.com/Onssacom)